

LE DEPARTEMENT DU TARN RECRUTE

Par voie statutaire ou contractuelle

→ UN DIRECTEUR DE LA COMMUNICATION (H/F) Cadre d'emplois des attachés territoriaux

POSITIONNEMENT ADMINISTRATIF

L'agent est placé sous l'autorité de la Directrice de Cabinet

MISSIONS

- Proposition et mise en œuvre d'une stratégie globale de communication en fonction des priorités fixées par l'Exécutif.
- Communication sur les compétences et les actions de la collectivité, en apportant une attention particulière à la cohérence des messages à l'égard des différents publics sur les supports de communication print et web.

ACTIVITÉS

- Définir une stratégie numérique pour la collectivité et développer la communication digitale.
- Cibler les messages en fonction des différents publics et des supports de communication tout en s'assurant de la cohérence de la ligne éditoriale.
- Identifier les axes de communication avec l'exécutif, les collaborateurs ainsi qu'avec l'ensemble des directions et décliner les actions de communication appropriées.
- Superviser la stratégie de relations publiques et de relations de presse.
- Hiérarchiser les opportunités de communication et préparer des éléments de langage, les discours et les supports.

COMPETENCES ATTENDUES

- Formation supérieure en communication, relations publiques, presse ou développement local.
- Expérience confirmée et reconnue sur des fonctions similaires en collectivité territoriale.
- Excellente maîtrise des outils des technologies de l'information, de la communication et du multimédia (Internet, réseaux sociaux).
- Autonomie, réactivité et disponibilité.
- Qualités rédactionnelles et relationnelles affirmées.
- Discrétion professionnelle.

SPECIFICITES DU POSTE

- Résidence administrative fixée à Albi.
- Permis B obligatoire ; déplacements sur l'ensemble de la Région Occitanie.
- Ce poste ouvre droit au versement d'une indemnité de sujétion de Directeur

***Les candidatures composées d'une LETTRE DE MOTIVATION, d'un CURRICULUM VITAE et du dernier arrêté de situation administrative (pour les agents titulaires uniquement) devront être adressées avant le 31 décembre 2017
à Monsieur le Président du Département du Tarn,
Hôtel du Département, 81013 Albi cedex 9
ou par mail à drh@tarn.fr***